

Note de la Direction politique du ministère luxembourgeois des Affaires étrangères (1er octobre 1969)

Légende: Le 1er octobre 1969, évoquant le sommet de la Haye, la Direction politique du ministère luxembourgeois des Affaires étrangères adresse à Gaston Thorn, ministre des Affaires étrangères, une note dans laquelle elle analyse la politique européenne des Six.

Source: Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Coopération politique européenne-Questions fondamentales. Conférence au Sommet 1969, AE 15442.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_de_la_direction_politique_du_ministere_luxembourgeois_des_affaires_etrangeres_1er_octobre_1969-fr-2743148e-9a4b-4246-9231-9f71c42ef8c5.html

Date de dernière mise à jour: 21/10/2012

Note de la Direction politique du ministère luxembourgeois des Affaires étrangères (1er octobre 1969)

Note pour Monsieur le Ministre

Objet : Position des différents pays par rapport à la prochaine réunion au sommet à la lumière des discussions du déjeuner ministériel du 15 septembre 1969, de la réunion COCOPO du 16 septembre et de récents contacts bilatéraux.

France :

La politique étrangère du général de Gaulle a parfois été qualifiée comme une politique "des mains libres" ou encore comme une politique "du vaste plan". Cette étiquette ne s'appliquerait pas seulement à la politique française, mais également à la politique que la France aurait aimé voir appliquer en commun avec ses partenaires européens. Cette politique d'"indépendance" a isolé la France, à tort ou à raison.

(i) Longtemps considérée comme cause des déconvenues européennes, la France, sous son nouveau Gouvernement, cherche à retrouver la confiance de ses partenaires. Le ministre Schuman a donné à cet aspect des choses une place importante lors du déjeuner-débat; "si on n'est pas convaincu de la bonne volonté du nouveau gouvernement français, il vaut mieux cesser la discussion; si la suspicion du passé continue, renonçons au sommet".

(ii) Le nouveau gouvernement français, selon les affirmations officielles du moins, considère l'achèvement du Marché Commun comme "un phénomène de portée non seulement économique, mais politique" (Schuman devant l'Assemblée générale de l'ONU); selon la formule du triptyque français, l'achèvement et l'approfondissement du Marché Commun se présentent avant l'élargissement; il s'agit de "faire de l'Europe des Six une réalité économique homogène, préalable nécessaire et base solide de toute union politique" (le président Pompidou à Bonn). Cette optique "communautaire" constitue, et non pour la première fois, l'aspect "fuite en avant" de la politique européenne française. Le frein intervenait chaque fois que ses partenaires affrontaient la France trop brutalement avec le problème de l'élargissement.

(iii) Selon les affirmations officielles, le gouvernement français n'exclut pas l'élargissement, mais il faut partir d'une situation donnée: "il n'est pas dans notre esprit de faire de cette Europe des Six un ensemble à jamais clos. Le problème de son élargissement est posé et la France ne l'éludera pas dès lors que le passage à la période définitive sera acquis et que les Six auront pu entre eux débattre librement des modalités et des suites de cet élargissement" (Pompidou à Bonn). La France ne récuse pas a priori les conséquences d'un élargissement sur la nature et le fonctionnement de la Communauté, mais "ces conséquences doivent être clairement perçues et dénombrées par ceux qui ont pris l'initiative de s'unir et qui y ont réussi" (ibid.). Schuman s'exprime dans le même sens au déjeuner-débat: à l'Assemblée générale de l'ONU il dit que "les candidatures à l'association et même à l'admission sont nombreuses, et il est non seulement concevable mais éminemment souhaitable qu'elles aboutissent".

(iv) Mais cette France officielle, selon la tradition gaullienne, veut "une communauté libre de son destin" (Schuman, ibid.), donc indépendante, pour "surmonter peu à peu la désolante cassure qui oppose une partie de l'Europe à l'autre, au mépris de vingt siècles d'histoire" (ibid.). Pour cela, "la France est résolument opposée à la politique des blocs et voit aujourd'hui dans son indépendance nationale, comme un jour ... dans une Europe européenne, c'est-à-dire indépendante, un facteur essentiel de la sécurité dans cette partie du monde" (Pompidou à Bonn).

Cette politique d'indépendance (française et européenne) fut dans le passé l'une des causes de l'opposition de la France à l'admission de la Grande-Bretagne au Marché Commun: avec la Grande-Bretagne et les pays qui la suivraient, le Marché Commun deviendrait à la longue une vaste zone de libre-échange, économiquement prospère, mais politiquement aspirée par l'espace atlantique et incapable de mener une politique vraiment indépendante. Cette politique, ou vision du monde, affirmée dans le passé avec outrance, est à la base des malentendus européens et de l'isolement français: est-ce que la France, au sommet, saura convaincre ses

partenaires que ses intentions ne sont pas exclusivement nationalistes, même si, comme Couve de Murville le souhaite, "c'est en politique étrangère que la continuité du gaullisme a son maximum de sens" (le 19.9.1969 devant le Comité de direction de l'U.N.R.).

Pays-Bas

On pourrait dire que la politique néerlandaise se situe à l'opposée de celle de la France. La Hollande se sent mal à l'aise dans une communauté à Six dont la Grande-Bretagne ne fait pas partie. Elle est atlantiste et ne peut que difficilement concevoir une politique européenne en dehors du contexte de l'OTAN. ("La conception d'une Europe politico-militaire est actuellement inacceptable", Luns devant la seconde Chambre, le 10 septembre 1969).

(i) L'élargissement avait toujours pour elle la priorité depuis qu'elle était entrée presque par inadvertance dans la Communauté à Six. C'était elle qui, parmi les Six, en 1957/58, avait été la plus intéressée (avec Erhard) à la zone de libre-échange; une fois le traité CEE en vigueur, c'était elle qui s'était opposée le plus à des rencontres politiques à Six, d'abord aux rencontres trimestrielles des ministres des Affaires Etrangères dont le principe avait été retenu en novembre 1959 à Strasbourg, puis aux rencontres au sommet (le sommet de Bonn prévu pour le mois de mai 1961 avait dû être retardé à plusieurs reprises à cause des réticences hollandaises); c'était encore elle qui, à un moment où la politique européenne de la Ve République était encore mal définie (ou était moins rigoureuse dans ses manifestations), avait bloqué dès le début les négociations Fouchet: la présence anglaise lui importait plus que des progrès en matière de coopération politique, ou plutôt celle-là conditionnait celle-ci.

(ii) Pour comprendre les contradictions de la politique européenne des Pays-Bas - communautaire, fédéraliste et supranationale dans ses expressions - on devrait faire une analyse plus détaillée du tempérament hollandais et du passé historique du pays de Grotius que le contexte interne porte à tout moment à se référer à de grands principes. Quelqu'un a pu dire: si Monnet et Robert Schuman étaient au pouvoir en France, la Hollande constituerait le poids mort parmi les Six (l'auteur américain Bodenheimer).

(iii) Si le gouvernement des Pays-Bas a accepté de se rendre au sommet prochain, c'est qu'il ne pouvait pas facilement s'opposer à deux arguments: il faut donner à la France l'occasion de rentrer dans le concert des Six; parmi les "Cinq" le climat est favorable à l'adhésion de la Grande-Bretagne (du moins on l'affirme), le sommet est un moyen pour faire pression dans ce sens. La Hollande semble en effet considérer le sommet surtout sous l'angle de l'adhésion britannique ("il y faut surtout clairement poser le problème de l'élargissement", de Ranitz dans la réunion COCOPO du 16.9.1969). Comme l'a dit M. Luns, le 13 septembre 1969 lors des conversations néerlandais-luxembourgeoises au Catshuis: "un progrès vers une coopération politique ne sera pas possible sans décision sur l'élargissement".

Belgique

La politique européenne de la Belgique est plus difficile à circonscrire. Elle est plus honnêtement "communautaire", elle est fidèle au contexte atlantique tel que celui-ci s'est constitué dans les années cinquante; elle est pour une politique d'ouverture vers les pays de l'Est, plus que ne l'est la Hollande p. ex. (cf. discussion au sein de la COCOPO).

En ce qui concerne l'élargissement, et plus particulièrement l'adhésion de la Grande-Bretagne, la Belgique a emboîté le pas aux Pays-Bas. La discussion au sommet est conçue sous cette optique: pour M. Harmel, si on parle approfondissement, cela doit se faire dans la perspective de l'élargissement; les Six doivent affirmer qu'il n'y a pas de réticences politiques à cet élargissement. M. Harmel (lors du déjeuner-débat) accepte que les Six fixent les conditions générales d'une négociation, mais il faut qu'ils conviennent de fixer le plus vite possible une date pour l'ouverture. La position du vicomte Davignon, dans son exposé devant COCOPO, est plus rigoureuse: il faut se méfier des Français; la Commission doit être présente au sommet avec tous les attributs qu'elle possède dans l'enceinte du Conseil des ministres CEE. Contrairement à Harmel, Davignon "politise" le problème qu'il ne faut pas trop laisser discuter au niveau technique des représentants permanents. Davignon promet de "démystifier" le problème dans un document de travail qui sera soumis

aux gouvernements luxembourgeois et néerlandais.

Allemagne Fédérale

La politique européenne de l'Allemagne est dominée par deux faits: la signature du traité CECA constitue pour elle un acte capital qui marqua son retour dans l'ordre international; son adhésion à l'U.E.O. et à l'Alliance atlantique consacra ce retour. De ce point de vue l'Allemagne Fédérale est européenne de par sa "naissance" et elle est "atlantiste" de par son implication dans le système de défense de l'Ouest (même si elle n'est pas "une province de l'OTAN", comme l'affirma encore un proche conseiller du président Kennedy). Sa politique flotte entre ces deux pôles: au début des années soixante, sous Adenauer, tentée un moment à suivre la France dans la voie d'une Europe politiquement "coopérante" et plus indépendante, plus tard sous Erhard plus atlantiste et libre échangiste.

La grande coalition a continué à hésiter entre ces pôles. Le seul élément nouveau pourrait se présenter sous la forme d'une nouvelle politique envers l'Est.

Quant à la réunion au sommet, la position allemande est essentiellement souple. Elle appuie la procédure française, mais introduit en même temps des éléments de compromis: lors du déjeuner-débat à Bruxelles, le ministre Brandt préfère la présence de la Commission au sommet pendant les deux jours, mais il accepte la suggestion française d'une présence seulement le deuxième jour dans la matinée; pour Brandt, le sommet doit aussi comporter un échange de vues sur le développement politique en vue d'une coordination des politiques étrangères (la normalisation au sein de l'U.E.O. ne lui suffit pas); le rapport de la Commission doit constituer la base de la discussion sur l'élargissement; l'opinion publique exige la fixation d'un terme pour l'ouverture des pourparlers avec la Grande-Bretagne (p. ex. printemps prochain); les problèmes internes de la CEE ne doivent pas être approfondis au sommet, il s'agit là d'une matière technique à clarifier par les représentants permanents en vue des conseils des ministres.

Italie

Au début des années soixante, l'Italie était favorable aux réunions au sommet. Lors des négociations Fouchet, la délégation italienne (en la personne de l'ambassadeur Cattani) était particulièrement intéressée à trouver des formules de compromis, ce qui, à un moment donné, indisposa fortement les délégations néerlandaise et belge. Dans la suite, cette politique a subi un changement important. Probablement à la suite de l'influence personnelle de Nenni connu pour son "anti-gaullisme". Lorsque à la fin de 1962, avant la conclusion du traité franco-allemand, il fut question un moment d'une "initiative franco-italo-allemande" pour faire pression sur les pays du Benelux, Nenni rassura le conseiller du président Kennedy, M. Arthur Schlesinger, qu'aussi longtemps qu'il aurait quelque influence sur la politique italienne, une telle tentative ne pourrait aboutir. Nenni préconisa même, lors d'un des derniers congrès de l'Internationale socialiste, de remplacer la France par l'Angleterre dans le Marché Commun.

Le nouveau gouvernement italien est très hésitant et sa position n'est pas sans contradiction. La situation politique interne y est certainement pour quelque chose: l'OTAN semble le seul garant contre le danger d'une tentative de putsch venant aussi bien de l'extrême gauche que de l'extrême droite.

La veille de la réunion du 15 septembre à Bruxelles, l'Ambassade italienne est intervenue auprès de M. Meisch pour préciser que l'Italie accepte le sommet pour un examen politique des problèmes de la C.E.E., mais qu'elle fait de la collaboration politique à Sept une condition sine qua non à la réalisation du triptyque français: actuellement l'U.E.O. lui semble le meilleur cadre pour cela; l'Italie est opposée à l'institutionnalisation des sommets à Six et à la création d'un secrétariat politique préparatoire.

Le ministre Moro, lors du déjeuner-débat, était plus nuancé: le sommet lui paraît intéressant pour une relance européenne; le règlement financier agricole doit être pris dans la perspective de l'élargissement; il faut que les Six indiquent un terme pour le début des négociations avec la Grande-Bretagne; il souhaite que la France revienne siéger à l'U.E.O. Autrement Moro ne voit dans le sommet qu'une mesure dilatoire.

Luxembourg

L'approche luxembourgeoise quant au prochain sommet, telle que définie par le ministre Thorn lors du déjeuner du 15 septembre, se résume de la façon suivante: nous ne voulons pas faire un procès d'intention à la France, mais si on se rend au sommet un minimum de chance de succès doit exister. En matière agricole une décision doit être prise qui ne peut pourtant pas lier une communauté élargie; il est impossible de prévoir la politique agricole et son système de financement après l'adhésion d'autres pays, ce qui n'empêche pas (comme le pense aussi le ministre Harmel) qu'on recherche une formule provisoire. Par ailleurs, les Six doivent déclarer nettement qu'il n'y a pas de préjugés et pas d'obstacles politiques à l'élargissement; on doit envisager une date approximative pour le début des négociations. Si la préparation du sommet dans tous les détails n'est pas un préalable, l'opinion publique comprendrait mal pourtant qu'une négligence en ce domaine empêche le sommet de donner son plein effet: il faut donc un minimum de préparation. M. Luns, en tant que président en exercice, pourrait s'attacher à cette tâche et faire rapport en octobre.

Direction politique

Luxembourg, le 1er octobre 1969